



Conception d'un programme d'ÉPI efficace

Qu'est-ce que l'équipement de protection individuelle (ÉPI)?

Il s'agit d'équipement que portent les travailleurs pour réduire au minimum leur exposition à certains risques professionnels. On compte parmi ces équipements les appareils respiratoires, les gants, les tabliers, les amortisseurs de chute, les combinaisons complètes, ainsi que les dispositifs de protection pour la tête, les yeux et les pieds. Leur utilisation ne constitue que l'un des éléments d'un programme global de sécurité, qui devrait comprendre divers moyens d'assurer aux travailleurs un milieu professionnel sain et sécuritaire. Ces équipements ne réduisent pas les risques eux-mêmes et ne garantissent pas une protection permanente et totale.

Quel est le rôle des équipements de protection individuelle (ÉPI)?

Il existe des risques dans tous les lieux de travail. La protection des travailleurs est donc essentielle, et on devrait tendre en tout premier lieu à éliminer ou à contrôler le danger à la source, ou à un point donné entre la source et le travailleur. Les méthodes sont nombreuses et on doit choisir celles qui conviennent le mieux à chaque situation.

Comment conçoit-on un programme d'ÉPI?

Un programme d'ÉPI doit être exhaustif. Il exige un engagement et une participation active de la direction, du personnel d'encadrement et des travailleurs à toutes les étapes, soit celles de la planification, de l'élaboration et de la mise en œuvre. Les éléments suivants sont essentiels à un bon programme d'ÉPI :

- évaluation du lieu de travail;
- choix des mesures de contrôle appropriées;
- choix des équipements de protection individuelle adéquats;
- ajustement;
- formation;
- soutien de la gestion;
- entretien;
- évaluation du programme.

La politique de l'entreprise en matière d'hygiène et de sécurité au travail doit être un énoncé de principes et de règles générales qui serviront de guides d'action. La direction doit avoir à cœur de mettre à exécution cette politique et les mesures adoptées, et les programmes d'ÉPI doivent avoir la même importance et être considérés comme aussi importants que les autres politiques, mesures et programmes de l'entreprise.

Pourquoi procéder d'abord à une évaluation du lieu de travail?

La première étape de l'élaboration d'un programme d'ÉPI consiste à relever les risques particuliers du lieu de travail. Certains risques peuvent être évidents, mais il convient néanmoins de procéder à une inspection sur place. Les pratiques et les méthodes de travail, l'équipement, la disposition des lieux et certains facteurs individuels peuvent jouer un rôle décisif dans le type de mesures recommandées pour un travail donné. La détection des dangers potentiels ne va pas sans un examen des procédés de fabrication ou autres, un inventaire des agents physiques et chimiques avec lesquels les travailleurs sont régulièrement ou périodiquement en contact, une évaluation des différentes activités d'une aire de travail et une étude des mesures de contrôle existantes. Autant que possible, on doit tendre à éliminer les dangers à la source.

Une attention particulière doit être accordée aux exigences du travail, qui peuvent jouer considérablement dans le choix des équipements de protection individuelle. Certains types de dangers exigent en effet des solutions multiples. Par exemple, le fait de travailler avec du chlore commande l'utilisation d'un appareil respiratoire et d'un protecteur oculaire car le chlore irrite à la fois les voies respiratoires et les muqueuses de l'oeil. Dans le cadre de l'inspection, il importe de revoir les fiches signalétiques (FS), qui indiquent les types de risques associés aux différentes substances.

Le comité mixte de santé sécurité au travail devrait faire partie intégrante de l'équipe d'évaluation du lieu de travail.

Quelles sont les étapes du choix des ÉPI?

Une fois la nécessité des équipements de protection individuelle établie, on procédera au choix du bon type d'équipement selon deux critères :

- le degré de protection nécessaire;
- la pertinence des équipements en fonction de la situation (ainsi que la facilité d'utilisation et de maintien en bon état de l'équipement).

Le degré de protection et la conception des équipements de protection sont intimement liés, les deux agissant de façon générale sur leur efficacité, leur portabilité et leur acceptation.

Voici quelques lignes directrices concernant le choix des ÉPI.

a) Choisir les ÉPI correspondant au danger.

Il n'existe pas de méthode rapide pour choisir des équipements de protection individuelle et il faut choisir les équipements en fonction du danger. Dans certains cas, la même tâche se répète tout au long d'un cycle de travail, ce qui facilite le choix d'équipements appropriés. Dans d'autres, les travailleurs peuvent être exposés à plus d'un danger à la fois. Par exemple, un soudeur peut avoir besoin de protection contre les gaz de soudage, les rayons lumineux nocifs, le métal liquide et les éclats. Une protection multiple s'impose alors : masque et lunettes de soudage et appareil respiratoire approprié ou casque de soudage à alimentation d'air.

b) Demander conseil.

Prenez vos décisions en fonction d'une évaluation exhaustive des dangers, de l'acceptation par les travailleurs et des équipements sur le marché. Une fois que vous avez déterminé vos besoins, voyez ce qui est offert sur le marché, discutez de vos besoins avec des vendeurs compétents et demandez-leur ce qu'ils vous recommandent. Exigez toujours des solutions de rechange, vérifiez les réclamations à l'égard des produits et consultez les résultats d'essais. Avant de les approuver, essayez les équipements et mettez-les à l'épreuve afin de vous assurer qu'ils répondent à tous vos critères.

c) Faire participer les travailleurs aux évaluations.

La participation des travailleurs à la sélection de différents modèles d'ÉPI est extrêmement importante. Elle peut se faire en introduisant dans le milieu de travail les modèles approuvés afin que les travailleurs puissent en faire l'essai et les évaluer. On obtient ainsi de l'information sur l'ajustement, le confort et l'acceptation des travailleurs. Ceux-ci devraient pouvoir choisir entre deux ou trois modèles, selon leurs préférences, et les équipements devraient être attribués de façon individuelle.

d) Tenir compte du confort des ÉPI (ergonomie).

Si un équipement est inutilement lourd ou mal ajusté, il est peu probable qu'il soit porté. S'il n'est pas esthétique, s'il est inconfortable ou s'il est imposé sans que les travailleurs aient le choix entre différents modèles, la réaction ne sera pas favorable. Lorsque plusieurs types d'équipements sont portés ensemble, tenez compte des interactions. La souplesse est de mise dans le choix des équipements, dans la mesure où ceux-ci répondent aux normes pertinentes, conformément aux dispositions législatives.

e) Évaluer les coûts.

Le prix des ÉPI peut constituer un problème. Dans certains programmes, on utilise des respirateurs jetables, qui semblent bon marché. Il se peut toutefois qu'à l'usage un masque respiratoire à deux cartouches soit plus économique. À long terme, les mesures d'ingénierie peuvent s'avérer encore plus rentables et il faut les considérer avant les équipements de protection individuelle.

f) Consulter les normes.

Vérifiez les exigences de rendement reliées à toutes les normes afin de vous assurer que les équipements de protection réduiront ou élimineront l'exposition aux blessures. Exposés à des dangers plus graves que ceux pour lesquels ils sont conçus, les équipements ne procureront pas une protection adéquate.

Au Canada, il existe diverses normes; le processus de sélection doit être guidé par les plus récentes normes. Les deux organismes de normalisation les plus connus sont le Groupe CSA et le Bureau de normalisation du Québec (BNQ). Par exemple, la norme CSA Z94.3.07 (Protecteurs oculaires et faciaux) indique les types de protecteurs oculaires recommandés pour certains risques professionnels et les classe selon le type de danger. Cette norme permet de classer dans diverses catégories les nombreux équipements sur le marché.

L'étude de l'évaluation des procédés industriels et de ces catégories permettra de choisir les protecteurs oculaires adaptés à chaque type de risque professionnel.

g) Vérifier l'ajustement.

Après la sélection, le processus d'ajustement s'impose. Chaque travailleur devrait bénéficier d'un ajustement individuel et apprendre comment porter et entretenir convenablement les ÉPI.

Des programmes d'ajustement individuels devraient être mis sur pied et exécutés par des personnes qualifiées. Par exemple, pour la protection des yeux on pourrait faire appel à un optométriste, à un opticien, à un agent du fabricant ou à un membre du personnel spécialement formé, comme une infirmière.

h) Effectuer un entretien et des inspections réguliers.

Sans un entretien adéquat, on ne peut assurer l'efficacité des ÉPI. Cet entretien devrait comprendre l'inspection, le soin, le nettoyage, la réparation et le rangement adéquat.

L'inspection continue est sans doute l'élément le plus important de l'entretien. Effectuées avec soin, les inspections permettront de déceler les équipements endommagés ou défectueux avant qu'ils soient utilisés. On mettra au rebut les équipements qui ne répondent plus aux indications du fabricant, par exemple des lunettes aux verres rayés qui ne supportent plus les impacts.

Les travailleurs doivent avoir à leur disposition des moyens d'obtenir le remplacement de pièces endommagées et de les garder propres. Les appareils de protection des voies respiratoires nécessitent un programme minutieux de réparation, de nettoyage, d'entreposage et d'essais périodiques.

Il est parfois plus dangereux de porter des ÉPI mal entretenus ou défectueux que de n'en pas porter. Les travailleurs développent un faux sentiment de sécurité et se croient protégés alors qu'en réalité ils ne le sont pas.

i) Donner de la formation.

Aucun programme ne peut être complet sans une formation axée sur l'utilisation optimale des équipements. Un programme de formation permet aux travailleurs d'apprendre comment ajuster et porter les ÉPI, comment en tirer la protection maximale et comment en prendre soin.

La formation peut se faire individuellement ou en groupe. Elle doit souligner les grands objectifs du programme et le fait que les mesures d'ingénierie ont d'abord été considérées comme premier moyen de prévention. Il ne sert à rien d'inciter quelqu'un à porter un respirateur parce que la direction ou les lois l'exigent. Si le respirateur a pour fonction de prévenir les troubles pulmonaires, les travailleurs doivent être informés des risques.

Les travailleurs et leurs surveillants devront apprendre quand, où, pourquoi et comment utiliser l'équipement pour obtenir le degré de protection nécessaire. La formation devrait s'adresser aux travailleurs régulièrement exposés au danger et à ceux qui peuvent l'être à

l'occasion, par exemple en cas d'urgence ou lorsqu'ils ont à effectuer un travail temporaire dans une zone dangereuse. Les besoins et les méthodes de formation sont essentiellement les mêmes pour tous.

j) Obtenir l'appui de tous les services.

Lorsque le programme est en cours, vous devrez compter sur la participation de la direction, du personnel médical et du personnel de sécurité, du personnel de supervision, du comité de santé sécurité, des travailleurs et même des fournisseurs des équipements choisis.

Les programmes de formation devraient être continus. L'incapacité de contrer les objections au port des équipements est le plus souvent la cause de l'échec d'un programme d'ÉPI. Chaque problème devrait être étudié individuellement.

k) Vérifier l'efficacité du programme.

Comme pour tout autre programme ou procédé adopté dans une entreprise, on doit surveiller l'efficacité du programme d'ÉPI par l'inspection de l'équipement et la vérification des modes de fonctionnement.

Il est d'usage de procéder à des vérifications annuelles, mais on recommande de vérifier plus fréquemment les zones critiques.

Il serait utile de comparer le rendement actuel en matière de sécurité à celui obtenu avant le début du programme afin d'en déterminer le succès ou l'échec. Sans une vérification minutieuse, les recommandations concernant la modification ou le maintien d'un programme pourraient ne pas être suffisamment étayées.

Exemple d'une liste de vérification d'un programme d'ÉPI

Le responsable du programme d'ÉPI devrait tenir compte des éléments suivants :

Conception d'un programme d'ÉPI

- Assurer la « hiérarchie des mesures de maîtrise » des risques, comme l'élimination, la substitution, les mesures d'ingénierie et les mesures administratives, qui doivent être appliquées en premier lieu. L'ÉPI demeure une mesure de dernier recours.
- Obtenir la participation active de tous les intéressés.
- Veiller à la désignation d'un responsable de programme.
- Procéder à la mise en place graduelle du programme selon un calendrier établi.
- Réévaluer le programme de façon continue.

Stratégie de promotion

- Faire connaître l'engagement de la direction à l'égard du programme.
- Veiller à l'adoption par l'entreprise d'une politique claire et concise.
- Évaluer le programme de sensibilisation.

Évaluation des lieux de travail

- Étudier les pratiques de travail, les méthodes de travail, le matériel et l'aménagement des installations.
- Recourir à des techniques d'analyse des risques professionnels afin d'intégrer à certaines opérations des principes et des pratiques de santé et de sécurité reconnus.

Choix des ÉPI

- Choisir des ÉPI correspondant aux dangers.
- Demander conseil sur les meilleurs choix possibles.
- Procéder à des tests en milieu de travail.
- Tenir compte du confort des ÉPI.
- Évaluer les coûts de leur utilisation.
- Veiller à ce qu'ils correspondent aux normes (p. ex., CSA, ONGC, NIOSH, ANSI).

Ajustement et utilisation

- Veiller à ce que l'ajustement individuel des ÉPI fasse partie du programme.
- Vérifier auprès des travailleurs qu'ils portent correctement les ÉPI.

Entretien

- Veiller à ce que les travailleurs sachent comment procéder régulièrement à l'entretien et à l'inspection de leurs ÉPI.
- Veiller à ce que les travailleurs puissent reconnaître les problèmes ou les défauts de leurs ÉPI pendant l'inspection préalable ou pendant qu'ils portent/utilisent leurs ÉPI.

Formation

- Voir à ce que tous les utilisateurs, les superviseurs, les responsables du choix, de l'achat et de l'entreposage des ÉPI reçoivent une formation.

Soutien

- Veiller à ce que des programmes de sensibilisation soient offerts de façon continue.

Vérification du programme

- Évaluer le programme au moins une fois l'an.
- Comparer les dossiers de production et les registres de sécurité.

Responsabilités des travailleurs :

Utilisation des ÉPI appropriés

- Veiller à porter les ÉPI convenant à la tâche. En cas de doute, s'adresser au responsable de la sécurité.

Entretien et inspection

- Inspecter les ÉPI avant et après chaque utilisation.
- Prendre soin des ÉPI en tout temps.
- Nettoyer tous les ÉPI après usage.
- Réparer ou remplacer les ÉPI brisés ou endommagés.
- Ranger les ÉPI dans un endroit propre et sec, à l'abri des rayons du soleil et des contaminants.

Formation

- S'assurer que l'on a reçu une formation sur la façon d'ajuster, de porter et d'entretenir les ÉPI.
- S'assurer que le programme de formation explique bien quand porter des ÉPI, lesquels porter et pour quelles raisons.

**Source : Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail
www.cchst.ca**